

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 JUILLET 2011**

**Etaient présents** : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Carlos BOLIVAR, Jean-Jacques LAPRUN, Philippe DEFOSSE, Thomas DEFOSSE, Luc LEGRAND, Régis HOUDARD

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Carlos BOLIVAR

Rappelant le décès le 2 juillet dernier de Monsieur Francis COLLET, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence à sa mémoire.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 11 juillet 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour:

1. Délibération redevance d'occupation du domaine public
2. Délibération Indemnité nouvel adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donnant un avis favorable à cet additif, l'ordre du jour est ensuite abordé.

**1. 2011-20 ELECTION D'UN ADJOINT SUITE À UN DECES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.2122-10 et L.2122-15,

**VU** les délibérations du 14 Mars 2008 portant fixation du nombre des Adjoint au Maire et leur élection,

**VU** le décès de M. Francis COLLET en date du 2 juillet 2011,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire parmi les conseillers municipaux pour pallier à ce décès,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint au Maire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l' élu qui occupait préalablement le poste devenu vacant ou à défaut qu'il prendra le dernier rang,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** que l'adjoint au Maire qui sera nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le dernier rang.

**PROCEDE** au vote du nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Se porte candidat :

- M. DEFOSSE Philippe
- M. LELOIRE Chrislain
- M. LAPRUN Jean-Jacques

**Election du deuxième Adjoint :**

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 9
- A déduire : bulletins blancs ou litigieux ..... 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 8
- Majorité absolue ..... 5

Ont obtenu :

- M. DEFOSSE Philippe: 2 voix.
- M. LELOIRE Chrislain: 3 voix.
- M. LAPRUN Jean-Jacques: 3 voix.

## Deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 9
- A déduire : bulletins blancs ou litigieux ..... 2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 7
- Majorité absolue ..... 5

Ont obtenu :

- M. DEFOSSE Philippe: 2 voix.
- M. LELOIRE Chrislain: 3 voix.
- M. LAPRUN Jean-Jacques: 2 voix.

Monsieur LELOIRE Chrislain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

## 2. 2011-21 DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2008, les adjoints nouvellement élus ont obtenus délégation de signature dans les domaines suivants :

- Finances (mandats, titres,...)
- Urbanisme (Permis de construire, d'aménager,...)
- Etat-civil
- Marchés publics
- Dossiers de demandes de subvention

En vue de l'élection du nouvel adjoint, Monsieur le Maire propose de lui établir un arrêté de délégation pour ces mêmes domaines.

Le conseil municipal accepte.

## 3. 2011-22 DELIBERATION SYNDICAT D'ELECTRIFICATION UNIQUE

Monsieur le Maire explique le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qu'à proposer Monsieur le Préfet par le biais de la commission départementale de la coopération intercommunale en date du 11 mai dernier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de rendre un **avis défavorable** à la proposition de Monsieur le Préfet sur la représentativité d'un seul et unique syndicat d'électrification dans l'Oise.

## 4. 2011-23 DELIBERATION INSTITUANT LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire expose que le décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 fixe le régime juridique des redevances susceptibles d'être perçues par les communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement. Ce décret établit un cadre juridique des redevances dues par les sociétés privées pour la distribution d'eau et l'assainissement.

La redevance annuelle afférente à l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des services de distribution d'eau et d'assainissement est en effet déterminée par le conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:**

- D'**instaurer** cette redevance dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'en **fixer** le montant au plafond applicable et **s'élevant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 30 € par kilomètre de réseau, hors les branchements, et à 2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non-linéaires**, hors les regards de réseaux d'assainissement. Ces plafonds sont amenés à évoluer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index "ingénierie", défini au Journal

officiel du 1<sup>er</sup> mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'Équipement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

- De charger Monsieur le maire de faire le nécessaire et de l'autoriser à signer tous les documents utiles.

#### **5. 2011-24 DELIBERATION EMPRUNT POUR TRAVAUX DE LA RUE DE LA MALADRERIE**

Monsieur le Maire explique que la commune n'ayant toujours pas perçue la compensation des éoliennes et vu que les travaux de bordurage et de cheminements piétons dans la rue de la Maladrerie seront terminés avant la fin de l'année, il serait judicieux de solliciter un emprunt afin de pouvoir mandater les factures à venir.

Le conseil municipal, après délibération :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander un emprunt à différents financeurs et,
- **Demande** à ce que les différentes propositions soient présentées à l'assemblée lors du prochain conseil municipal.

#### **6. 2011-25 DELIBERATION SYNDICAT DE LA VERSE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet de Monsieur le Préfet concernant le devenir du Syndicat de la Verse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide** de rendre un **avis défavorable** à la proposition de Monsieur le Préfet sur le rattachement du Syndicat à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

#### **7. 2011-26 INDEMNITÉS DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT**

Consécutivement à l'élection d'un nouvel Adjoint (suite au décès du 1<sup>er</sup> Adjoint), le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention, que le nouvel adjoint percevra la même indemnité que son prédécesseur, telle qu'il l'avait définie lors de sa séance en date du 14 mars 2008, à savoir :

- indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint : taux de 6,6 % de l'indice brut 1015,
- indemnité du 2<sup>ème</sup> Adjoint : taux de 6,6 % de l'indice brut 1015,

L'Adjoint venant d'être élu commencera à percevoir ses indemnités de fonction à compter du 1<sup>er</sup> Août 2011.

#### **8.2011-27 DELIBERATION RELATIVE A LA DEMANDE DE MATERIEL INFORMATIQUE DES PETITES COMMUNES :**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Conseil Général propose aux petites communes du matériel informatique. Les conseillers donnent une opinion favorable et sollicitent le conseil Général pour l'obtention de matériel informatique.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DEFOSSE Philippe demande à Monsieur le Maire si le carrefour où se déroulent actuellement les travaux va être rectifié ? M. le Maire l'informe que c'est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Jean-Jacques LAPRUN, Conseiller Municipal

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Chrislain LELOIRE, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

Luc LEGRAND, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal